

Atelier de consultation collective et territoriale

Afin de faciliter l'analyse de vos contributions, nous vous invitons à suivre le modèle ci-dessous.

Votre organisation / juridiction : Tribunal judiciaire de Guéret

Date de l'atelier : 26 novembre 2021

Nombre de participants à l'atelier : 35

Informations sur les participants¹ (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) : *militaires de la gendarmerie nationale (terrain et encadrement), DDSP et officiers de police judiciaire de la police nationale, directrice régionale des services pénitentiaires d'insertion et de probation, avocats, greffiers, magistrats, préfète, maire, représentant du conseil départemental, conciliateur de Justice, éducateurs de la PJJ.*

Restitution des échanges :

Les échanges doivent être restitués sous forme de tableau. Un tableau doit correspondre à une thématique. Si plusieurs thématiques ont été abordées au cours de l'atelier, nous vous invitons à dupliquer le tableau.

Chaque ligne du tableau doit correspondre à une problématique. En face de chaque problématique doivent être associées les idées/propositions correspondantes. Si plusieurs problématiques ont été identifiées, merci de rajouter une nouvelle ligne. Il n'est pas obligatoire d'associer une idée/proposition à chaque problématique.

Thématique :	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
<p>Une justice trop laxiste</p> <p>L'assemblée s'accorde à déplorer que la peine d'emprisonnement ferme est perçue par le public comme l'unique marqueur d'efficacité pénale et répressive. Les actions proposées ont vocation à corriger ce biais.</p> <p>Autre constat identifié : les citoyens font appel à la justice pénale de manière de plus en plus systématique et le sens du collectif, du « vivre ensemble » ne</p>	<p>Permettre aux avocats et aux policiers / gendarmes de siéger aux audiences correctionnelles en qualité d'assesseurs (selon certains, cela serait bon d'associer les FSI à la concrétisation du travail d'enquête dans la construction de la décision ; selon d'autres cette idée remettrait en cause l'impartialité de la justice et brouillerait la vision du citoyen dans le rôle de chacun).</p> <p>Créer des audiences correctionnelles dédiées à certaines infractions identifiées (essentiellement incivilités) en faisant siéger avec des représentants de citoyen pour assister aux audiences correctionnelles.</p>

¹ Veuillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

<p>semble guère plus réguler les relations interpersonnelles.</p> <p>Selon certains observateurs, l'idée de laxisme n'est pas tant véhiculée par le niveau des peines fixées par les juridictions répressives que par le fait que des incivilités puissent être longtemps répétées par un même individu sans qu'il soit stoppé ou par le fait que les forces de sécurité intérieure fassent l'objet d'agressions de plus en plus violentes et fréquentes.</p> <p>De manière paradoxale par rapport aux attentes des justiciables qu'il soit procédé à de plus grandes incarcérations, les magistrats soulignent que le législateur pose des conditions de plus en plus restrictives pour le prononcé d'une peine d'emprisonnement ferme sans aménagement. La complexité croissante du droit de la peine est ainsi dénoncée.</p>	<p>Investir dans une véritable justice restaurative qui permette à l'auteur de participer à l'élaboration sa peine (ex Nouvelle-Calédonie) et impliquer la société dans l'application de la peine. Toutefois, ce type de mesure ne semble pas adapté à toutes les peines.</p> <p>Refondre tout l'éventail des peines pour ne proposer qu'une peine d'emprisonnement (ferme) et une peine de probation qui comprendrait plusieurs modules (paiement d'une amende, exécution d'un TIG, réparation, soins), sur le modèle de ce qui est proposé pour les mineurs.</p> <p>Rendre la justice civile plus visible notamment les MARD, au moyen de campagne publicitaires, afin de changer le regard faussé du public sur une justice pénale qui serait omniprésente et omnipotente</p>
<p style="text-align: center;">Une justice trop complexe</p>	<p>Favoriser le brassage entre les différentes professions du droit à la fois lors du cursus universitaire et lors de la formation continue (les magistrats devraient venir plus souvent sur le terrain).</p> <p>Prévoir des journées d'échange (type porte ouvertes) dans le temps de travail des professionnels pour leur permettre de discuter régulièrement de leurs contraintes et leurs attentes.</p> <p>Simplifier nos textes de loi : le constat est généralement partagé que les nouveaux textes sont de plus en plus complexes, touffus et finalement peu normatifs.</p> <p>Ralentir le rythme des renforts d'ampleur pour permettre aux professionnels de les absorber et éviter les lois « d'émotion » censées réagir à un fait divers.</p> <p>Simplifier tous les documents obligatoires et toutes les mentions obligatoires qui sont données automatiquement avec les jugements, les plaintes ou les autres actes officiels.</p>

	<p>L'information officielle est noyée sous les mentions obligatoires.</p> <p>Repenser la rédaction des jugements pour que le « dispositif » (la solution) et les motivations essentielles apparaissent de manière immédiatement visible sur le jugement.</p>
<p style="text-align: center;">Une justice trop lente</p> <p>Constat que les citoyens associent systématiquement le « temps judiciaire » avec la lenteur de la justice, alors qu'il n'y a pas forcément de perte de temps par les professionnels et que la distance par rapport à l'événement et à l'émotion est garante d'une justice sereine et impartiale.</p> <p style="text-align: center;"><u>Au stade de l'enquête :</u></p> <p>Les FSI présentes se plaignent de la dévalorisation de la police judiciaire au profit de l'ordre public ; expriment qu'ils enquêtent à charge et à décharge mais que leur tâche est rendue difficile par le culte des statistiques et les lenteurs procédurales qui font que les petites affaires sont privilégiées par rapport à celles qui nécessitent de lourdes et longues investigations.</p>	<p>Rattacher la police judiciaire au ministère de la justice et non au ministère de l'intérieur. Cela permettrait d'éviter les injonctions contradictoires.</p> <p>Permettre les autorisations générales du procureur aux OPJ à adresser toutes réquisitions utiles pendant les enquêtes préliminaires.</p> <p>Impartir un délai contraint à certains opérateurs ou spécialistes pour répondre aux réquisitions des enquêteurs.</p>
<p style="text-align: center;">Une justice en manque de moyen</p> <p>par rapport à la moyenne européenne, il y a en France quatre fois moins de magistrats du parquet et deux fois moins de magistrats du siège.</p>	<p>Augmenter significativement le nombre de greffiers et de magistrats dans les juridictions. Les agents vacataires sont un renfort bienvenu mais qui prend du temps à former.</p>
<p style="text-align: center;">Une justice mal comprise</p> <p>En marge des problématiques liées à l'absence de lisibilité de nos procédures et de l'organisation judiciaire, les membres de l'assemblée pointent le rôle extrêmement néfaste des réseaux sociaux qui instaurent une justice populaire vindicative. Le rôle des médias est également dénoncé comme</p>	<p>Permettre au plaignant ou à la plaignante voyant sa plainte classée sans suite de se voir proposer une rencontre avec un DPR pour lui expliquer les raisons de ce classement.</p> <p>Favoriser l'intégration de citoyens à l'œuvre de justice (conf. audience correctionnelle avec citoyen).</p> <p>Le droit devrait être intégré aux enseignements obligatoires.</p>

étant trop « simplificateur » de toute la complexité des procès, des enjeux juridiques et des personnalités.

Chaque élève devrait assister à une audience correctionnelle.

Utiliser des termes plus simples, le vocabulaire juridique n'est pas assez accessible ou il est cassant et brutal (ex. : classement sans suite).

La multiplication des missions du parquet devient intenable au regard des moyens alloués. Débat sur l'opportunité de modifier son statut, voire de basculer sur un modèle complètement accusatoire, qui correspond mieux aux repères des citoyens par rapport aux représentations véhiculées par les fictions anglo-saxonnes.